



Action sociale

L'aide sociale légale

Cliquez sur l'image pour simuler les aides auxquelles vous pouvez prétendre :



L'aide sociale facultative

Vous rencontrez une difficulté ponctuelle, il est possible de faire une demande d'aide financière auprès du CCAS. Pour plus de précisions, consultez le règlement ci-dessous ou adressez-vous au CCAS.

Actions sociales

Le CCAS propose différentes actions et animations, entre autres le Goûter des Aînés, la Semaine Bleue, des actions de prévention, des ateliers informatiques...

Subventions aux associations



MAIRIE DE BATZ-SUR-MER

34 rue Jean XXIII
44740 Batz-sur-Mer
accueil@mairie-batzsurmer.fr

Conformité RGA
Non conforme

02 40 23 92 25